



PREFET DES LANDES

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau du développement local
et de l'ingénierie territoriale

ARRÊTÉ DCCPAT n°2019-41

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS) pour l'Etablissement Public de coopération Intercommunale – CA du Grand Dax

Le préfet des Landes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 2 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 15/02/2018 et 15/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 04/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 01/10/2018 et 22/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département des Landes ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 01/10/2018 et 22/10/2018 ;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunale – CA du Grand Dax :

- Sur la commune de SAINT PAUL LES DAX :

Identifiant SIS	Nom usuel
40SIS05997	LACROIX

- Sur la commune de DAX :

Identifiant SIS	Nom usuel
40SIS06010	Ancienne usine à gaz - Centre EDF-GDF Services

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Landes.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le

17 JAN. 2019

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Yves MATHIS

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date de
ce jour.

Mont-de-Marsan, le

17 JAN. 2019

LE PREFET

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général



Yves MATHIS

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CA DU GRAND DAX

Identification

Identifiant	40SIS05997
Nom usuel	LACROIX
Adresse	602 Chemin de Mesturon
Lieu-dit	
Département	LANDES - 40
Commune principale	SAINT PAUL LES DAX - 40279
Caractéristiques du SIS	Ancienne unité de fabrication d'artifices de divertissement exploitée jusqu'en 1993 par la société LACROIX sur la commune de St Paul les Dax (40). En 1984, la société LACROIX a acquis la parcelle voisine (parcelles BD297, BD314 et BD315, selon le plan cadastral actuel) afin d'étendre la zone de stockage (3 dépôts d'artifice et 3 dépôts de poudre noire). En 1993, le site a été mis en sommeil et les activités ont été transférées sur un autre site, en banlieue toulousaine. Les parcelles BD297, BD314 et BD315 achetées en 1984 pour le stockage, ont été revendues au Syndicat Intercommunal à Vacation Unique (SIVU) du pays dacquois. Ces parcelles accueillent dorénavant une déchetterie ainsi qu'une station de transit de déchets ménagers, soumises à la police des installations classées (ICPE). Pour cette raison, ces parcelles ne sont pas intégrées au SIS. Les bâtiments qui étaient en place ont fait l'objet soit d'une démolition, soit d'un nettoyage ou d'une dépollution en mars 1999. Les parcelles BD72 et BD303 servent à présent de parking d'auto-école. L'emprise du site (hors parcelles BD297, BD314 et BD315) occupe une superficie d'environ 14 463 m² (source : www.cadastre.gouv.fr).
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	L'évaluation simplifiée des risques (ESR) a été réalisée en septembre 1998 (étape A) et en mars 1999 (étape B). L'analyse des sols a mis en évidence : - la présence de deux zones polluées correspondant à la zone 2 de destruction et d'essai des produits pyrotechniques (320 m² environ) et à la zone 6 de rejet des effluents aqueux (200 m² environ), - des polluants en cause tels que le cuivre, l'arsenic, le baryum et l'antimoine. Les travaux de destruction, inertage, et nettoyage des bâtiments pyrotechniques ont été effectués en février 1999. Sur le plan environnemental et des risques associés, le changement d'usage du site vers un usage sensible entraînera obligatoirement la réalisation de nouvelles études environnementales. Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	40.0043	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=40.0043

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection La réhabilitation du site a été réalisée avec une dépollution ne visant qu'à un usage de type industriel ou assimilé (artisanal, commercial, etc.). Le site en son état actuel ne peut être affecté à un usage de type "sensible" (habitation, école, agriculture, élevage, etc.). Pour cette raison, il a été décidé d'inscrire ce site en SIS comme étant à risques avérés, pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. Les futurs usages qui seraient envisagés ne pourront être validés qu'après la réalisation par un bureau d'études certifié en matière de sites et sols pollués d'une étude de sols, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées à ces usages (cf. articles L. 556-1 et suivants et R. 556.1 et suivants du code de l'environnement).

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 373005.0 , 6302606.0 (Lambert 93)

Superficie totale 20081 m²

Perimètre total 627 m

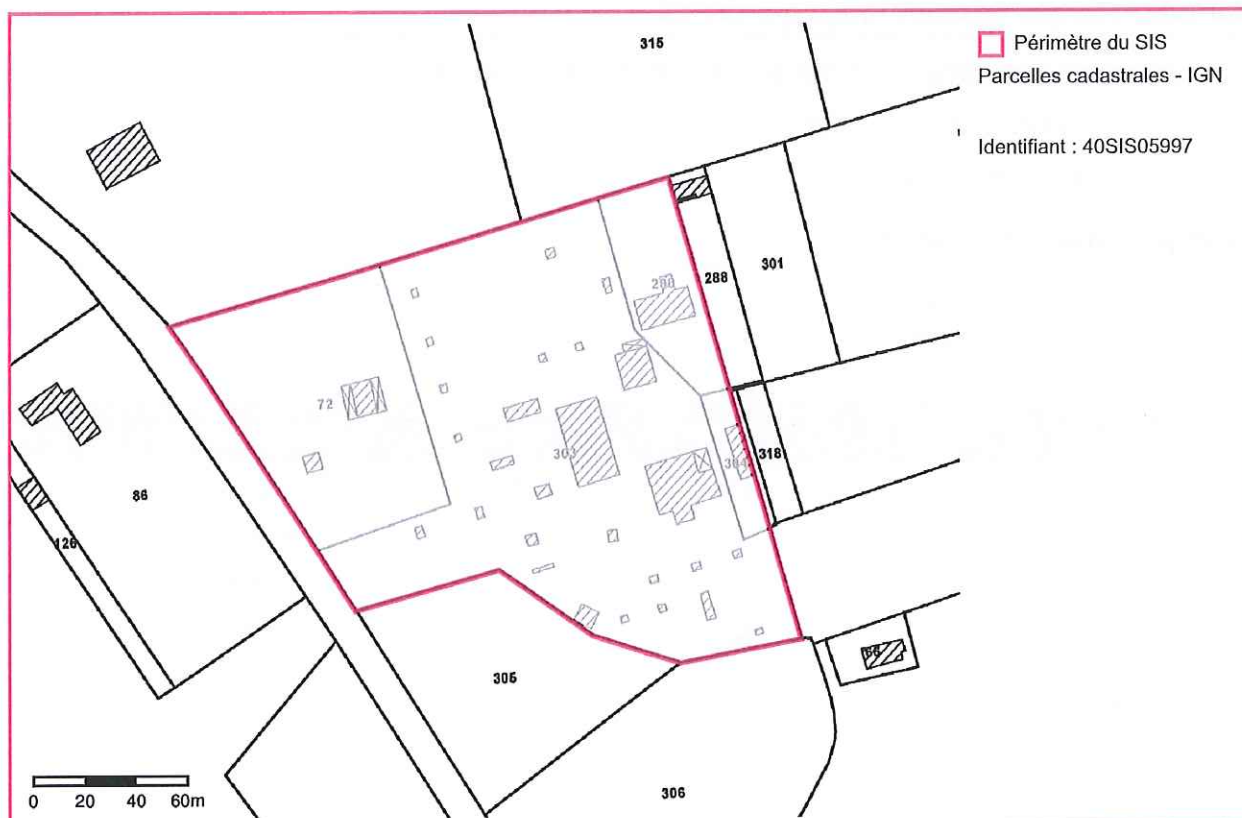
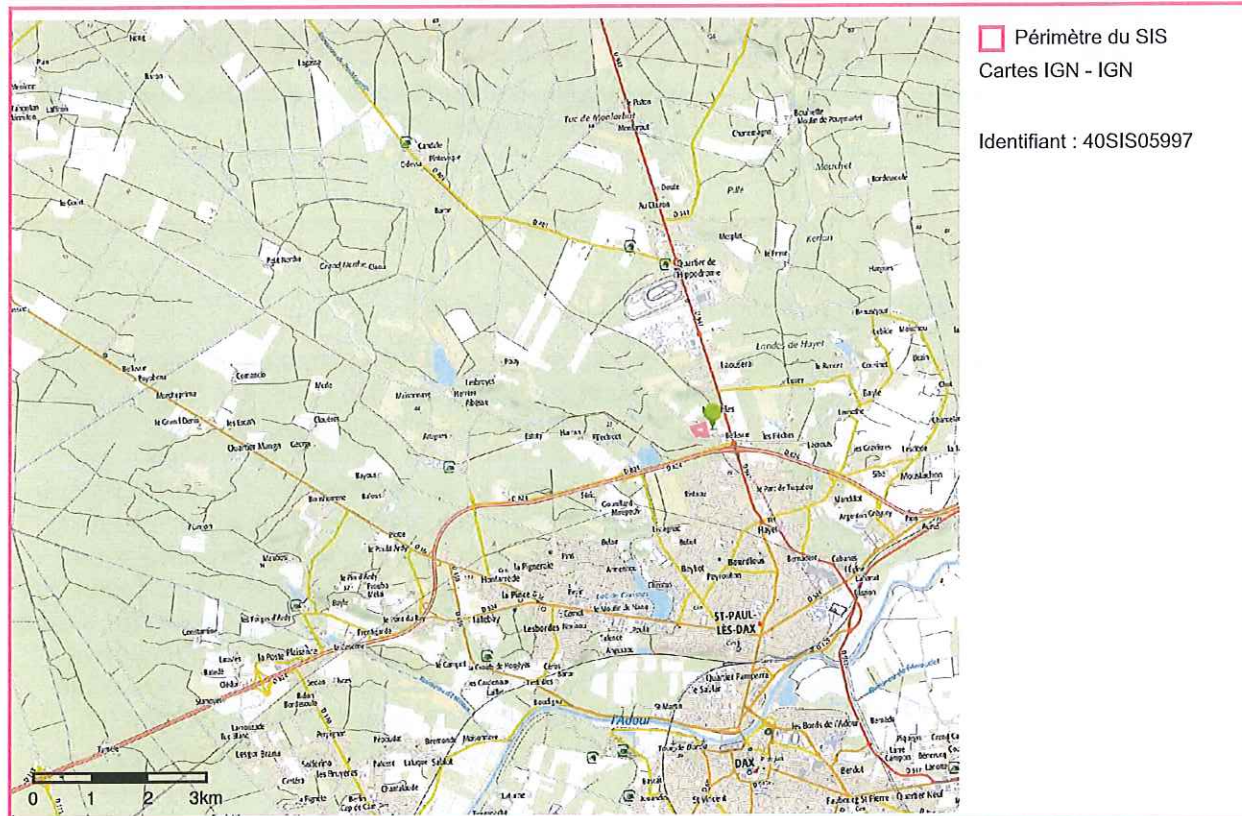
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PAUL LES DAX	BD	303	08/11/2017
SAINT PAUL LES DAX	BD	72	08/11/2017
SAINT PAUL LES DAX	BD	304	08/11/2017
SAINT PAUL LES DAX	BD	290	08/11/2017

Documents

Cartographie



Identification

Identifiant	40SIS06010
Nom usuel	Ancienne usine à gaz - Centre EDF-GDF Services
Adresse	13 Avenue Francis Planté
Lieu-dit	
Département	LANDES - 40
Commune principale	DAX - 40088
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1855 à 1958, sur la commune de Dax (40), situé à 500 mètres au sud du centre ville. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 15 786 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr). Le site a été transformé en station d'alimentation en gaz naturel en 1961. Depuis 1996, le site est réutilisé pour les besoins des entreprises EDF et ENGIE (ex-GDF). SOFILO, filiale de EDF a acquis en 2001, la partie du site comprenant les parcelles cadastrées BD 128 et 282, sans en changer l'usage.
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site,...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.

Le site de Dax est en classe 4 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est très faible.

Conformément aux engagements du protocole, et en raison d'un projet de réaménagement pour les besoins internes de l'entreprise (extension de l'agence clientèle et mise en place d'un parking), ce site a fait l'objet d'un diagnostic approfondi. L'ensemble de l'étude a consisté à effectuer des recherches historiques et documentaires, à rechercher des ouvrages enterrés, à évaluer l'impact du site sur les ressources locales en eaux souterraines et superficielles, à caractériser le sol superficiel pour évaluer les risques de contact direct et ceux liés à d'éventuelles émanations gazeuses, et à caractériser le sol en profondeur.

De cette étude, il est ressorti qu'il existait sur le site plusieurs zones de souillures en sous-sol : 3 cuves contenant des résidus goudronneux, des terres souillées par des goudrons situées aux alentours et une zone souillée par des goudrons et des matières épurantes.

Les travaux de réhabilitation du site ont été réalisés en 1998 (neutralisation des ouvrages souterrains, traitement de 290 tonnes de terres souillées et confinement des matières épurantes).

Une surveillance semestrielle de la nappe par le biais de 4 piézomètres a été prescrite par l'arrêté préfectoral du 19 février 1998.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	40.0035	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=40.0035

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 373585.0 , 6297766.0 (Lambert 93)

Superficie totale 21833 m²

Perimètre total 632 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DAX	BD	128	29/06/2017
DAX	BD	282	29/06/2017
DAX	BD	283	29/06/2017

Documents

Cartographie

